

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 106-2025 constituant une réserve financière pour le service des eaux usées

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe :

Que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement 106-2025 - Règlement constituant une réserve financière pour le service des eaux usées ;

Que l'objet du présent règlement est d'autoriser la constitution d'une réserve financière pour le service des eaux usées permettant de mieux répartir l'effort financier des citoyens usagers du service en plus d'étaler le financement des travaux nécessaires au maintien et à l'entretien du réseau d'égout et de ses équipements sur une période plus longue et permettant ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés récurrents ;

Que le règlement peut être consulté au bureau de la mairie, 460, rue de la Mairie, durant les heures normales d'ouvertures et sur le site Internet de la municipalité au www.steemelie.ca.

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq (13 juin 2025).



Julie Maurice D.M.A.
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe

